

Pacte vert européen, suite ou fin?

Vers un détricotage de l'ambition climatique suite aux élections européennes?

• Résumé exécutif

La transition écologique pure et parfaite n'existe pas. Elle a été, est et sera la résultante d'un rapport de force politique. En ce sens, l'équilibre politique qui découlera des élections européennes du 9 juin déterminera une grande partie de l'ambition climatique de l'Union européenne pour les prochaines années.

Ces cinq dernières années, ce rapport de force s'est exercé dans le cadre des négociations relatives au Pacte vert européen. En se dotant d'objectifs extrêmement ambitieux dans les secteurs des transports, de l'industrie, de la production d'énergie, des bâtiments, l'UE s'est fixée un cap d'ici à la fin de la décennie. **Cap qu'il conviendra de maintenir et ce, alors que l'extrême droite appelle à revenir en arrière afin de détricoter ce nouvel acquis communautaire vert.** Or, contrairement à ce que prétendent

ces promesses électoralistes, une analyse des clauses de revoyure contenues dans les principaux dossiers du Pacte vert (*FitFor55*) conduit à la conclusion suivante : **la faisabilité juridique d'un détricotage total de l'ambition climatique contenue dans le Pacte vert européen n'est pas démontrée, en plus d'être irréalisable politiquement parlant.** Juridiquement, puisque ces clauses de réexamen octroient un pouvoir d'initiative discrétionnaire à la Commission européenne pour rouvrir un dossier et que les droites conservatrices et radicales ne disposent d'aucun moyen légal permettant de contraindre la Commission. Politiquement, puisque le Rassemblement National (RN) et ses alliés seront dans l'incapacité d'exercer une pression politique quelconque sur la Commission européenne dès lors qu'il est exclu que leur groupe politique au Parlement européen participe à un accord de coalition concernant l'élection du futur Président de la Commission européenne.

Notre Europe brûle et nous regardons ailleurs



© Phuc-Vinh Nguyen

**ÉNERGIE
ET CLIMAT**

**DÉCRYPTAGE
JUIN 2024**

**#Pactevert
#FitFor55**

Phuc-Vinh Nguyen,
Chercheur
politique française
et européenne
de l'énergie

L'auteur souhaite remercier Frédéric Simon (Carbon Pulse), Bryan Rousseau ainsi que ses collègues Lara Martelli, Sylvie Matelly et Karin Thalberg pour leur précieuse aide et commentaires.

Néanmoins, certains dossiers pourraient tout de même être rouverts sous pression des États membres. Pression sur laquelle le RN n'aura aucune prise puisqu'il n'est pas au pouvoir en France. En ce sens, les récentes négociations autour de **la loi sur la nature et la restauration témoigne des divisions croissantes entre, mais également au sein même des institutions européennes et préfigurent ce à quoi pourrait conduire une percée de ces droites hostiles au Pacte vert.** En cas de réouverture d'un dossier, **des majorités ad hoc, à savoir texte par texte, pourraient se former, afin de diminuer de l'ambition climatique.** Elles regrouperaient les forces de droite du Parti Populaire Européen (PPE), Conservateurs et Réformistes Européens (ECR) et Identité et Démocratie (ID) mais également une fraction potentielle des libéraux (Renew) et certains sociaux-démocrates (S&D). En effet, une droitisation du Parlement européen pourrait renforcer une **tendance de fond qui conduirait à déplacer le curseur politique vers la droite à l'intérieur même des groupes politiques européens.** Tendance inquiétante puisque, du fait de la nature systémique du Pacte vert, la diminution de l'ambition sur un dossier (fin de vente du véhicule thermique neuf en 2035 par exemple) pourrait entraîner des **réactions en chaîne** sur d'autres dossiers (règlement sur les bornes de recharges, directive énergies renouvelables).

Afin d'éviter la survenance d'un tel scénario, nous recommandons la formation d'une **« grande coalition élargie »**, comprenant PPE-S&D-Renew et les Verts européens. **En conditionnant son soutien à l'obtention de garanties concernant les objectifs définis dans le Pacte vert,** les Verts européens contribueraient à sauvegarder l'ambition climatique européenne. De son côté, le PPE verrait sa candidate officielle être approuvée, résultat qui ne serait pas garanti en cas d'alliance d'Ursula von der Leyen avec la Première ministre italienne Meloni (ECR) dès lors que les S&D et Renew pourraient ne pas vouloir soutenir un tel glissement vers la droite.

Enfin, une victoire des droites européennes **ferait également courir le risque que les familles et dirigeants politiques européens amalgament la défiance vis-à-vis de certaines politiques environnementales (cf. colère des agriculteurs) en une défiance**

plus générale vis-à-vis de la politique climatique, avec une conséquence : retarder la mise en œuvre du Pacte vert au niveau national. Les élections européennes et les négociations qui s'en suivront doivent donc permettre d'octroyer une légitimité démocratique renouvelée au Pacte vert européen, en interrogeant quant aux moyens financiers à mobiliser dans le cadre de son déploiement, mais également la suite à lui donner. **Puisqu'inachevé (partie agricole, alimentaire, biodiversité), ce n'est donc pas la question d'un « Pacte vert 2.0 » mais celle de son devenir qui se pose.** Elle implique une logique de transformation, d'évolution, vers une dimension plus large, plutôt que de penser à une potentielle seconde itération du Pacte vert. Ce devenir doit être en lien avec l'économie (compétitivité), l'autonomie stratégique (sécurité) comme ont commencé à l'esquisser les chefs d'État et de gouvernement durant les discussions relatives au futur agenda stratégique européen, mais ne devra pas faire l'impasse sur la question sociale. Par ailleurs, ces discussions ne devront pas conduire à invisibiliser le Pacte vert européen ou diluer la lutte contre le changement climatique dans un ensemble plus grand, sous peine de réintroduire la logique éculée du « trilemme énergétique » : **de la capacité à ne plus simplement faire cohabiter mais rimer durabilité, compétitivité et sécurité dépendra la réussite de la transition énergétique européenne.**

• Introduction

Cinq ans après les élections européennes de mai 2019, les marches des jeunes activistes pour le climat qui rythmaient le quotidien des villes européennes ont laissé place à des convois de tracteurs d'agriculteurs 'en colère'. Si les revendications semblent diamétralement opposées, ces mobilisations disposent néanmoins d'un catalyseur commun : la question des normes environnementales.

Les élections européennes qui se tiendront le 9 juin prochain en France doivent être l'occasion pour les forces politiques en présence de **mettre au débat leurs visions respectives, leurs priorités et autres propositions relatives à la transition écologique,** et ce, pour au moins trois raisons:

Premièrement, puisque les principales têtes de liste française sont des eurodéputés sortants, disposant d'un **bilan à défendre** qui éclaire quant à leur positionnement idéologique vis-à-vis du Pacte vert européen (*European Green Deal*). Composé d'environ 70 textes législatifs ambitionnant de repenser nos modes de production, consommation et de déplacement afin d'atteindre la **neutralité climatique** à l'échelle du continent à l'horizon 2050, le Pacte vert, au travers de ces négociations afférentes, a rythmé la mandature qui s'achève.

Deuxièmement, puisqu'il existe une **apparente demande de la part des électeurs français** qui classent, au sein de l'enquête Eurobaromètre du printemps 2024², « *la lutte contre le changement climatique* » en deuxième position (37%) parmi les priorités à aborder lors de la campagne électorale européenne, juste derrière « *la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* » (42%). Une demande qui, jusqu'à présent, n'a – semble-t-elle – pas été satisfaite.³

Troisièmement, puisque si environ trois quarts des réglementations relatives au Pacte vert ont été adoptés, principalement sur les volets énergie et transport⁴, **le travail initié demeure inachevé**. Que ce soit au travers de la finalisation des législations environnementales⁵ au niveau européen ou de la mise en œuvre au niveau national de ce nouvel acquis communautaire vert, le Pacte vert restera, incontestablement, un enjeu

d'après discussions lors du prochain cycle institutionnel.

En somme, l'équilibre politique qui résultera des élections européennes déterminera une grande partie de l'ambition climatique de l'Union européenne (UE) pour les prochaines années. Or actuellement, le discours dominant, en Europe comme en France, consiste à vouloir déplacer le curseur du débat électoral sur la révision du degré d'ambition du Pacte vert européen plutôt que sur sa mise en œuvre effective et la suite politique à lui donner.⁶ Ce faisant, sur ce sujet – comme sur d'autres – il existe une risque « *très fort que les forces politiques modérées soient seulement en réaction, laissant la droite radicale et extrême imposer les termes du débat* ».⁷

En étant l'objet de critiques démagogiques⁸ et de tentative de récupérations politiques⁹ visant à entretenir un supposé sentiment de fatigue (*backlash*) écologique¹⁰, le Pacte vert a, pour la première fois, franchi le mur du son médiatique. Un tel constat doit interroger quant à la capacité avérée d'une partie de la droite conservatrice et radicale à capitaliser sur cette opposition en l'articulant au sein d'un discours nationaliste et identitaire.¹¹ A contrario, jusqu'à présent, les forces politiques de la « grande coalition » composée des démocrates-chrétiens du Parti Populaire Européen (PPE), des centristes-libéraux (Renew) et des socio-démocrates (S&D), ont été (trop) peu allantes pour défendre

- 1 Sont qualifiées de « principales » les têtes de liste régulièrement sondées dépassant le seuil électoral de 5%, à savoir, Manon Aubry, Marie Toussaint, Raphaël Glucksmann, Valérie Hayer, François-Xavier Bellamy, Marion Maréchal et Jordan Bardella.
- 2 Commission européenne. Eurobaromètre de Printemps 2024, « [Use your vote – countdown to the European elections](#) ».
- 3 Institut Viavoice. « [Baromètre européen Viavoice pour France TV, Radio France, France Médias Monde - 3ème édition](#) » 2024. A un mois des élections, seuls 25% des français sondés estimaient que « *les candidats ont parlé des sujets qui vous intéressent vraiment* ».
- 4 A. Hubert, M. Lamy, A. Bamas, D. Genicot, L. Mercier, F. Roux, I. Smets, Y. Guégan. « [Green Deal : l'heure du bilan](#) », Contexte, 27 mai 2024.
- 5 Parlement européen. « [A European Green Deal](#) », Legislative train schedule.
- 6 Nguyen, P.-V. « [Pacte vert: vers une "pause réglementaire européenne" ?](#) », Institut Jacques Delors, janvier 2024
- 7 Chopin, T. « [Quel projet politique pour les élections européennes ?](#) », Telos, 12 janvier 2024.
- 8 Bounds A. 2023. « [Climate regulation is driving support for populism, says EU parliament chief](#) », Financial Times, 7 septembre.
- 9 Lesueur, C. « [Face à la colère des agriculteurs, la récupération du RN contre l'Union européenne](#) », *Le Monde*, 21 janvier 2024.
- 10 Tallent, T. « [Backlash écologique : quel discours pour rassembler autour de la transition ?](#) », Fondation Jean-Jaurès, 2024.
- 11 Thalberg K., Defard C., Chopin T., Barbas A. & Kerneis K. « [Le Pacte vert européen face à la montée des droites conservatrice et radicale](#) », *Policy Paper N. 296*, Institut Jacques Delors, janvier 2024.

les normes vertes qu'elles ont pourtant contribués à forger au cours des cinq dernières années. En parlant respectivement de « *moratoire* »¹² sur la réglementation environnementale européenne, en appelant à une « *pause* » réglementaire sur ces mêmes normes¹³ ou en se contentant d'affirmer laconiquement « *qu'il ne peut y avoir de pause* »¹⁴ les familles politiques européennes rechignent à pleinement assumer l'héritage du Pacte vert. En cas de victoire des droites européennes au scrutin électoral, le risque serait alors que cette frilosité avérée soit confortée et que **les dirigeants européens amalgament la défiance vis-à-vis de certaines politiques environnementales en une défiance plus générale vis-à-vis de la politique climatique.**

Bien qu'europeennes, ces élections doivent composer avec vingt-sept contextes nationaux différents. En France, seule une personne sur cinq déclare (22%) avoir entendu parler du Pacte vert.¹⁵ En ce sens, ces élections sont l'occasion de lui **octroyer une visibilité accrue, tout en déployant un narratif positif permettant de renouveler soutien et légitimité démocratique à son égard et ce, en réponse à l'instrumentalisation dont il fait l'objet. À cet égard, les électeurs français ont un rôle particulier** afin de manifester leur soutien à la politique climatique européenne (I). **Faute de contre-récit positif, la perspective d'un Parlement européen plus à droite pourrait conduire, à une diminution effective de l'ambition climatique. Pour autant, sur base d'une analyse des clauses de revoyure contenues en son sein, un détricotage total de ce qui a été réalisé jusqu'à présent – comme le promettent les partis conservateurs et**

radicaux de droite – semble à exclure tant pour des raisons politiques que juridiques (II).

I • Le Pacte vert européen, « objet normatif non identifié » en quête d'un (re)nouveau souffle démocratique

Priorité politique de la mandature qui s'achève, le Pacte vert européen pourrait ne plus l'être pour celle qui s'annonce. Avant d'analyser le nouveau rapport de force découlant d'une potentielle victoire des droites aux élections européennes (2), scénario probable mais non pas inéluctable, il conviendra de revenir sur la genèse du Pacte vert (1).

I LE PACTE VERT, UNE RÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE FRUIT D'UNE LÉGITIMATION DÉMOCRATIQUE

- Le Pacte vert européen, fruit d'une genèse institutionnelle

En 2019, une forte mobilisation dans la rue¹⁶ puis dans les urnes¹⁷, notamment des jeunes (+14 points de participation par rapport à 2019 chez les moins de 25 ans et +12 points chez les 25-39ans)¹⁸, avaient permis de **légitimer démocratiquement** l'accélération de la lutte contre le changement climatique, conduisant le Pacte vert européen à être érigé au rang de première priorité¹⁹ de la Commission von der Leyen. Pour autant, bien qu'il soit une réponse à la demande formulée par les citoyens européens, le Pacte vert est avant tout un « *projet politique noué au cœur des institutions* »²⁰, constituant, comme l'ex-

12 EPP, 2022. « How to tackle skyrocketing energy prices? », Parlement européen, 19 septembre.

13 Nguyen, P.-V. « Pacte vert: vers une "pause réglementaire européenne" ? », Institut Jacques Delors, janvier 2024

14 PES. « 2024 PES Manifesto », Parti des Socialistes Européens, mars 2024.

15 Destin Commun. « Élections européennes : le jeu est ouvert », mars 2024.

16 Pellerin-Carlin T., Chopin T., Pons G., 2019. « Climate change: at the heart of a new European political balance », Institut Jacques Delors, *Décryptage*, 22 mai.

17 « Ce sont les peuples d'Europe qui nous ont appelés à une action décisive contre le changement climatique (...) C'est pour eux que nous présentons un Pacte vert pour l'Europe aussi ambitieux ». Commission européenne, 2023. « Discours de la Présidente von der Leyen à la plénière du Parlement européen lors du débat sur le Pacte vert européen », 11 décembre.

18 B. Cautrès, Chopin, T., Nguyen, P.-V., Pellerin-Carlin, T. 2020. « Les Français et l'environnement, évolution d'une préoccupation politique croissante », Institut Jacques Delors, *Policy Paper*, 28 mars.

19 Commission européenne. « Orientations politiques de la prochaine Commission », 2024.

20 L. Tubiana. 2021. « Le Green Deal est le nouveau contrat social », Le Grand Continent, 28 septembre.

plique la diplomate Laurence Tubiana, « *une force pour son institutionnalisation, une faiblesse pour sa dynamique* ».²¹

D'un point de vue institutionnel, ce sont d'abord les chefs d'Etat et de gouvernement qui, conscients de la préoccupation croissante des citoyens envers la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement²², décidèrent de mettre ce sujet en haut de l'agenda politique. Dès mars 2018, la Commission européenne fut chargée par le Conseil européen de présenter, en amont des européennes de mai 2019, « *une proposition de stratégie en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE à long terme* ».²³ Cela se concrétisa, avec la stratégie de long-terme dite « *une planète propre pour tous* »²⁴ de novembre 2018 qui mentionna, pour la première fois, l'ambition de neutralité climatique. Bien que dépourvue de valeur juridique, **cette communication posa les bases d'une plus grande prise en considération de la dimension climatique au sein du futur agenda stratégique européen.**

Ce volontarisme envers la question climatique se matérialisa concrètement durant les négociations finales du paquet de lois dit « *énergie propre* » qui avait été présenté en novembre 2016 afin de réviser les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables pour 2030. Fait rarissime, bien que les négociations étaient en cours, la Commission décida de répondre positivement à la demande émanant du Parlement européen qui souhaitait une mise à jour des modélisations qui avaient conduit à la proposition d'un objectif de 27% d'énergies renouvelables.²⁵ Ce faisant, sur base de

l'analyse actualisée produite par la Commission européenne²⁶, intégrant la baisse des coûts du solaire et de l'éolien, l'ambition initiale du texte pu être rehaussée afin d'obtenir un compromis à 32% à l'issue des trilogues. Une dynamique était enclenchée.

En capitalisant sur ce volontarisme institutionnel la « vague verte » résultant des élections européennes de 2019 engendra une dynamique systémique incarnée par le Pacte vert. Cinq ans plus tard, confronté à une relative frilosité institutionnelle, cette dynamique est à la recherche d'un second souffle démocratique.

— Un débat français à européaniser autour de la question environnementale

En 2024, le taux de participation devrait continuer à croître au niveau européen comme français²⁷, signe d'un intérêt accru ainsi que d'une forme de « *normalisation* » de la vie politique européenne.²⁸ S'il avait été en constant déclin depuis l'introduction du suffrage universel direct en 1979²⁹, les élections de 2019 enregistrèrent une hausse significative du taux de participation passant de 42,61 % en 2014 à 50,66%. En envoyant le deuxième plus gros contingent d'eurodéputés (81) derrière l'Allemagne (96), la France dispose d'un potentiel d'influence non négligeable³⁰ afin de mettre à l'agenda politique la question de la suite à donner au Pacte vert, à condition de réussir à mobiliser l'électorat.³¹ À cet égard, **une mise en perspective des priorités exprimées par les citoyens européens et français en amont du vote de 2019 et de 2024 éclaire quant aux potentiels facteurs déterminants en matière de choix électoral pour le scrutin à venir.**

21 Ibid.

22 Pellerin-Carlin T., Chopin T., Pons G., 2019. « *Climate change: at the heart of a new European political balance* », Institut Jacques Delors, Décryptage, 22 mai.

23 Conseil européen. « *Conclusions intermédiaires du 22 juin 2022* ».

24 Commission européenne. « *Communication de la Commission: Un plan d'action européen pour l'économie circulaire* », 2018.

25 F. Simon. Euractiv. « *EU Commission to push for 30% renewables in updated 2030 plan* », 2024.

26 F. Simon Euractiv. « *Leaked EU analysis makes case for higher renewables, energy-saving goals* », 2024.

27 <https://www.touteurope.eu/institutions/elections-europeennes-2024-a-quelle-participation-s-attendre/>

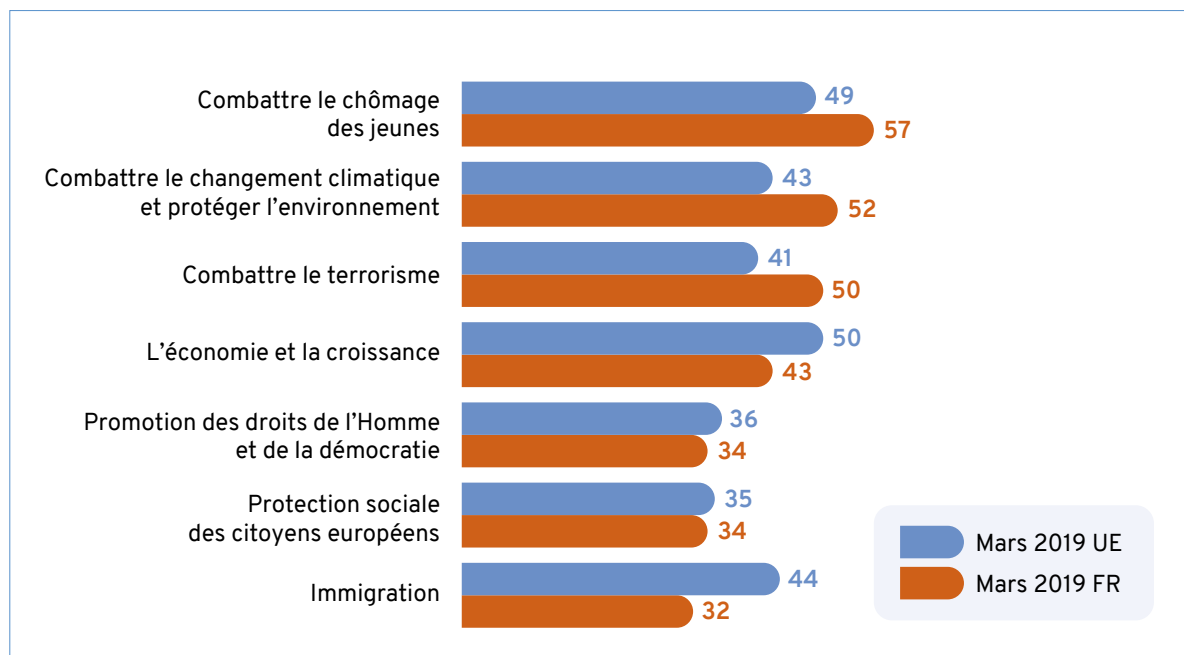
28 Cautrès, B. & Chopin, T. « *Élections européennes : répondre aux attentes d'une opinion publique fragmentée dans un « nouvel âge des incertitudes »* », Policy Paper n°297, Institut Jacques Delors, février 2024

29 Verger, C. & Martelli L. 2023. « *Élections européennes 2024 : mode d'emploi* », Infographie, Paris : Institut Jacques Delors, septembre.

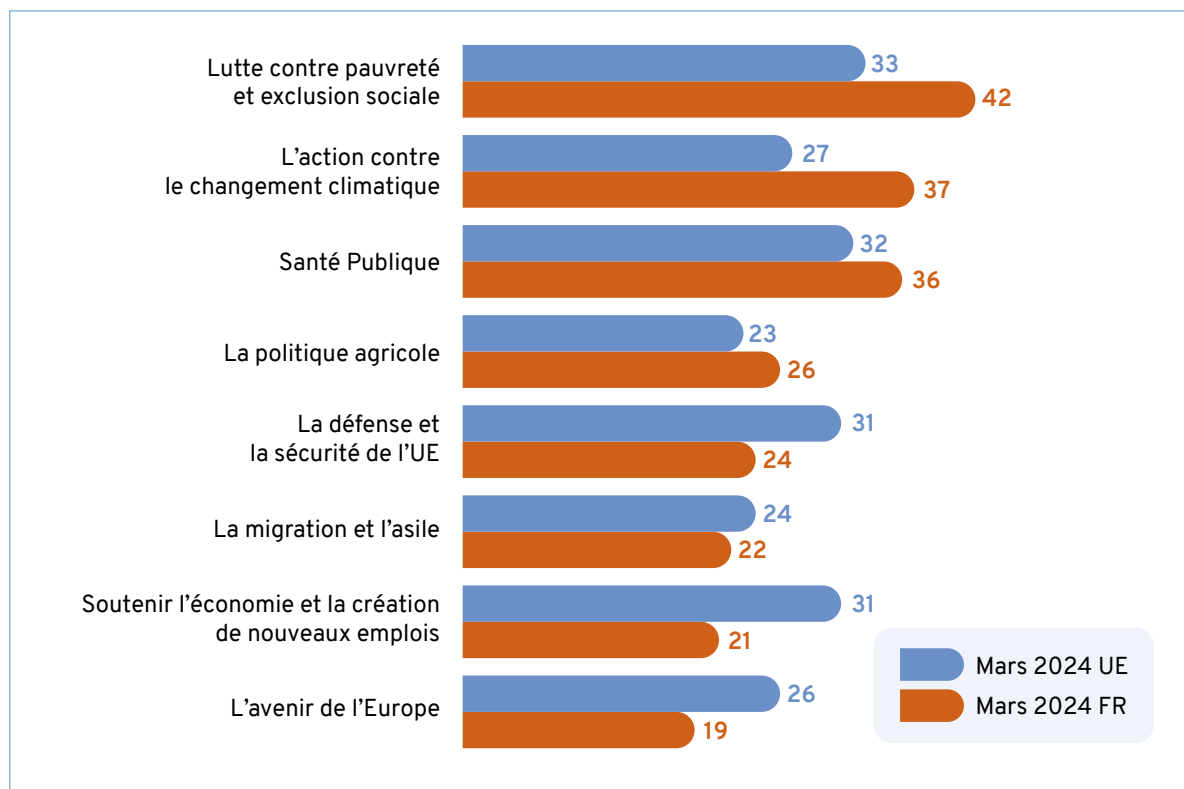
30 A-C. Poirier. 2024, « *Élections européennes : quel bilan pour les alliés d'Emmanuel Macron ?* » Vert média, 30 avril.

31 T. Chopin. Institut Jacques Delors, « *L'influence française au Parlement européen : l'autre enjeu des élections européennes* ».

GRAPHIQUE 1. Priorités identifiées pour le mandat 2019/2024



GRAPHIQUE 2. Priorités identifiées pour le mandat 2024/2029



▲ Source : Phuc-Vinh Nguyen depuis les données Eurobaromètres 2019 et 2024.

Quelle que soit l'échelle d'analyse, il convient de noter l'émergence de nouvelles priorités (certaines étant néanmoins liées à l'instar de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de 2024 qu'il est possible de rapprocher du chômage des jeunes de 2019) et l'impact de l'actualité pour les élections à venir, que ce soit la « *santé publique* », la « *défense et la sécurité de l'UE* » ou encore la « *politique agricole* », en lien direct avec les différentes crises traversées par l'Union ces dernières années (COVID-19, guerre en Ukraine, colère agricole). En outre, ce contexte de « *polycrise* »³² conduit mathématiquement à un éparpillement des thèmes jugés comme prioritaires faisant qu'au niveau européen, contrairement à 2019, aucun item ou série d'items ne se détache largement voire ne s'approche des 50%.

Néanmoins, en France, un trio de priorités se forme, avec la « *lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* » (42%), « *l'action contre le changement climatique* » (37%) et la « *santé publique* » (36%). A cet égard, à l'instar de 2019, la lutte contre le changement climatique figure au deuxième rang des priorités mentionnées par les Français. Cela rejoint une tendance de fond observée précédemment³³ qui voit l'environnement être et demeurer une priorité pour les Français et ce, nonobstant le contexte (crise sanitaire, guerre en Ukraine...). Avec pour conséquence une influence directe sur leurs attentes en matières de politiques publiques et, dans une certaine mesure, leur vote. En effet, 46% des Français sondés ayant voté aux élections européennes de 2019 déclaraient que leur vote avait, parmi un choix de 5 propositions, été en partie déterminé par la question de la lutte contre le changement climatique (contre 37% de moyenne pour l'UE).³⁴ Dès lors, se pose la question de savoir

si un tel scénario est susceptible de se reproduire aux élections européennes du 9 juin en France, ce qui permettrait de renforcer l'influence française au Parlement européen sur les questions climatiques³⁵ et ainsi contribuer à impulser une dynamique nouvelle au Pacte vert.

Paradoxalement, bien que jugée comme prioritaire par les Français, la lutte contre le changement climatique ne sera pourtant pas forcément « déterminante » dans leur choix du 9 juin prochain. Cela s'explique par le fait que les priorités identifiées par les Français pour leur pays et pour l'UE diffèrent. En conséquence, une majorité d'entre eux (58%) tiendra avant tout compte des propositions des partis « *sur les questions nationales* »³⁶ pour déterminer leur choix de vote. D'après les données d'Elabe³⁷, ce schéma de réflexion est particulièrement marqué pour l'électorat protestataire de Reconquête (61%) et du Rassemblement National (49%), électorat qui a tendance à d'avantage se mobiliser. Ce faisant, la thématique du pouvoir d'achat puis celle de l'immigration, comme le suggèrent plusieurs enquêtes d'opinions concordantes³⁸, apparaissent plus dimensionnantes que la question environnementale dans le choix électoral des français. Cela conduit à une situation somme toute assez paradoxale: une majorité de citoyens français a des attentes fortes envers les députés européens concernant la question climatique puisqu'ils l'identifie comme un enjeu principal pour l'UE dans les années à venir³⁹, mais n'adaptent pas leur vote en conséquence puisqu'ils préfèrent tenir compte de considérations domestiques. Parmi les facteurs explicatifs, se trouve le fait que la temporalité de la transition diffère par rapport aux autres sujets sus-cités. Elle implique une

32 Whiting K., Park H. 2023. « *This is why polycrisis is a useful way of looking at the world right now* », World Economic Forum, 7 mai.

33 B. Cautrès, Chopin, T. Nguyen. P-V, Pellerin-Carlin. T. 2020. « *Les Français et l'environnement, évolution d'une préoccupation politique croissante* », Institut Jacques Delors, *Policy Paper*, 28 mars.

34 Parlement européen. 2019. *Eurobaromètre 92.2*.

35 A-C. Poirier. 2024, « *Elections européennes : quel bilan pour les alliés d'Emmanuel Macron ?* » Vert média, 30 avril.

36 IPSOS, 2024. « *Enquête électorale européennes 2024 : Vague 4* ». p.30.

37 Elabe, 2024. « *Les Français et les élections européennes* »

38 Voir en ce sens: Destin Commun, 2024. « *Élections européennes : le jeu est ouvert* » ;

IPSOS, 2024. « *Enquête électorale européennes 2024 : Vague 4* » ; Institut Viaoice, 2024. « *Baromètre européen : 3ème édition* ».

39 IPSOS, 2024. « *Européennes 2024 : Intention de vote et chiffres clés* » 15 mai.

projection, sur le moyen/long terme qui est reléguée au second plan face aux urgences du quotidien, ce qu'illustre l'expression « fin du monde ou fin du mois ». Pourtant, bien que le Pacte vert ne se soit pas encore déployé, les fondations qu'il a posées ont permis d'apporter une réponse partielle à ce conflit de temporalités : l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a notamment chiffré à 100 Mds d'€ le montant des économies réalisées au niveau européen sur la période 2021-2023 grâce à la production supplémentaire issue des ajouts de capacités photovoltaïque et éolienne.⁴⁰ Combinées avec des améliorations en termes d'efficacité énergétique, les énergies renouvelables additionnelles ont ainsi permis de réduire la demande en gaz de 10% au niveau européen.⁴¹ En somme, le mouvement impulsé par les trajectoires de long terme du Pacte vert, ont déjà su faire office de vecteur de résilience, malgré une trop faible communication à leur rencontre.

Ainsi, l'objectif des partis progressistes lors de la dernière ligne droite de la campagne doit être de parvenir à **européaniser le débat notamment autour de la question climatique et de ses co-bénéfices sociaux et économiques en premier lieu, mais également sécuritaire ou encore sanitaire**. À défaut, c'est un « vote de désaffection » à l'égard du pouvoir en place qui s'exprimera. Cela passera avant tout par la mise en avant de thèmes de campagne et des figures politiques à portée européenne plutôt que nationale à rebours du débat auquel a pris part le Premier Ministre Gabriel Attal face à tête de liste européenne du Rassemblement National, Jordan Bardella. Un tel constat s'avère être fortement dommageable pour la dynamique du Pacte vert en France. Faute de soutien démocratique renouvelé, il court le risque de ne plus être perçu comme étant une priorité politique par les décideurs, ce qui compliquerait sa mise en œuvre au niveau national. Le signal envoyé pourrait également conduire les eurodéputés français à se désintéresser du sujet, à l'heure où le Pacte vert pourrait être d'autant plus ciblé suite aux résultats des européennes.

I LE PACTE VERT À L'ÉPREUVE D'UN NOUVEAU RAPPORT DE FORCE POLITIQUE

- Une dynamique institutionnelle verte en progressif déclin

Figurant actuellement au cinquième rang (27%) des priorités identifiées par les citoyens européens dans l'Eurobaromètre, « *la lutte contre le changement climatique* » a nettement reculé par rapport à 2019 (43% - 4^{ème} place).⁴² Cette tendance de fond exprimée par l'opinion publique européenne se traduit également au sein des différentes institutions à l'approche du scrutin électoral. La loi sur la restauration de la nature fixant des objectifs afin de stimuler la restauration des zones naturelles dégradées d'ici 2030 avec une réhabilitation de 20% des terres et mers est, en ce sens, éclairante quant à la nouvelle dynamique institutionnelle qui pourrait se profiler au cours de la prochaine mandature.

Jusqu'à présent moteur, le Parlement européen a, à l'approche des européennes, enrayé la dynamique du Pacte vert sous l'impulsion de la droite conservatrice. Ainsi, une version largement édulcorée de la loi sur la restauration de la nature, puisque moins ambitieuse que la proposition initiale de la Commission européenne, fut difficilement adoptée par le Parlement en début novembre 2023. L'accord obtenu en trilogue fin février 2024 fit ensuite l'objet d'une tentative de dernière minute émanant des groupes de droite du Parti Populaire Européen (PPE - Les Républicains en France) et des Conservateurs et Réformistes Européens (ECR - Reconquête en France) rejoints par Identité et Démocratie (ID - Rassemblement National en France) visant à le remettre en cause en session plénière.⁴³ Tentative qui échoua. Néanmoins, **le gain politique pour le PPE doit être apprécié au-delà de ce seul dossier.** Premièrement puisqu'il a réussi à obtenir fin novembre 2023 le rejet de la proposition relative au plan de réduction des pesticides dans l'UE (SUR).⁴⁴ Deuxièmement puisque l'enjeu résidait sans doute

⁴⁰ IEA, 2023. « [How much money are European consumers saving thanks to renewables?](#) », juin

⁴¹ IEA, 2023. « [Russia's War on Ukraine](#) », 2024.

⁴² Elabe, 2024. « [Les Français et les élections européennes](#) ».

⁴³ L'amendement d'ECR afin de rejeter la proposition législative ne récolta que 273 voix pour contre 345 contre.

⁴⁴ *Le Monde*, 2023. « [Le Parlement européen rejette un texte clé du pacte vert](#) ».

également dans le fait de réussir à dicter les termes du débat, notamment au sein des vingt-sept capitales.

Les Etats membres, censés avaliser le compromis obtenu en trilogue sur la restauration de la nature – simple formalité de principe en pratique –, virent un certain nombre d'entre eux (Hongrie, Suède, Italie, Pologne, Slovaquie et Pays-Bas) s'opposer à l'accord, et d'autres (Belgique, Autriche, Finlande) menacer de s'abstenir, empêchant *de facto* d'atteindre la majorité qualifiée (55% des Etats membres représentant 65% de la population). Parmi les arguments évoqués par les Etats⁴⁵, on retrouve des similitudes avec la résolution du PPE⁴⁶ appelant à un rejet de la loi sous couvert de considérations telles qu'une « *mise en péril de la sécurité alimentaire* », la création d'un « *cauchemar bureaucratique* » ou encore le principe de « *réalités économiques et sociales* » par opposition sous-entendue à une logique idéologique. Si d'autres accords liés au Pacte vert avaient connu un tel revirement de dernière minute de la part des Etats (standard de CO2 pour les véhicules⁴⁷, directive énergies renouvelables⁴⁸), ce dossier ne se décantera que lors de la réunion des ministres de l'Environnement du 17 juin. Actuellement 11 Etats⁴⁹ – dont la France – ont, au travers d'une *lettre*, appelé à valider le compromis négocié. Néanmoins, **c'est bien le résultat des élections européennes qui pourrait conditionner le positionnement final des États et donc sa conclusion.**

De son côté, signe de la dimension éminemment politique et symbolique du dossier, la présidente de la Commission Ursula von der Leyen apporta, son soutien au texte⁵⁰ allant jusqu'à le qualifier de « *proposition phare* » et de « *pilier pour la bio-*

diversité », et ce, à rebours des manœuvres politiciennes⁵¹ de son propre groupe politique, le PPE. Bienvenu, ce soutien apparaît cependant plus circonstancié qu'autre chose dès lors que l'on examine le positionnement général de la Commission vis-à-vis des textes concernant le verdissement de la Politique Agricole Commune (PAC). Suite à l'épisode de 'colère des agriculteurs', la Commission renonça à huit textes⁵², à l'instar de la proposition de loi-cadre pour les systèmes alimentaires durables (FSFS), le règlement sur les pesticides (SUR) ou encore la révision de la législation concernant les additifs destinés à l'alimentation animale. Tenue par la loi climat européenne de présenter une cible intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2040, la Commission publia tout de même une communication contenant un objectif – dépourvu de valeur juridique – de baisse de 90%⁵³ et ce, conformément aux recommandations du Conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique.⁵⁴ Néanmoins, au contraire de 2018 où les chefs d'Etat et de gouvernement avaient expressément chargé la Commission de présenter la stratégie de long-terme en amont des européennes, cette fois, les vingt-sept sont divisés sur le sujet (10 pour, 3 contre et 13 ayant demandé des ajustements).⁵⁵

Ainsi, la dynamique institutionnelle qui avait permis de poser les fondations permettant l'émergence du Pacte vert suite aux élections de 2019 semble bien plus difficilement reproductible en l'état. **Cette fois-ci, c'est de la base, à savoir les citoyens européens que devra se manifester la volonté de poursuivre et intensifier la lutte contre le changement climatique.** En octroyant un soutien démocratique renouvelé au Pacte vert, les électeurs pourraient légitimer cette

45 Z. Weise, L. Guillot. 2024. "How the EU's flagship nature law became an electoral punching bag", Politico, 25 mars.

46 Agence Europe, 2023. « Le PPE rejette la proposition sur les pesticides et la loi sur la restauration de la nature », 5 mai.

47 Nguyen, P.-V. « Pacte vert: vers une "pause réglementaire européenne" ? », Institut Jacques Delors, janvier 2024. p.11.

48 Ibid.

49 Allemagne, Irlande, Espagne, République Tchèque, Luxembourg, Estonie, Lituanie, Danemark, Slovaquie, Chypre.

50 https://pro.politico.eu/editorial_documents/ba0b8c4b-bcf0-4032-b9d7-7be3368fd39e

51 EPP Group, 2024. « Start over with the Nature Restoration Law ».

52 https://www.contexte.com/article/pouvoirs/green-deal-lheure-du-bilan_187745.html

53 Commission Européenne, 2024. Q&A sur les objectifs climatiques.

54 EU Climate Advisory Board, 2024. « Recommendations for 2040 climate target ».

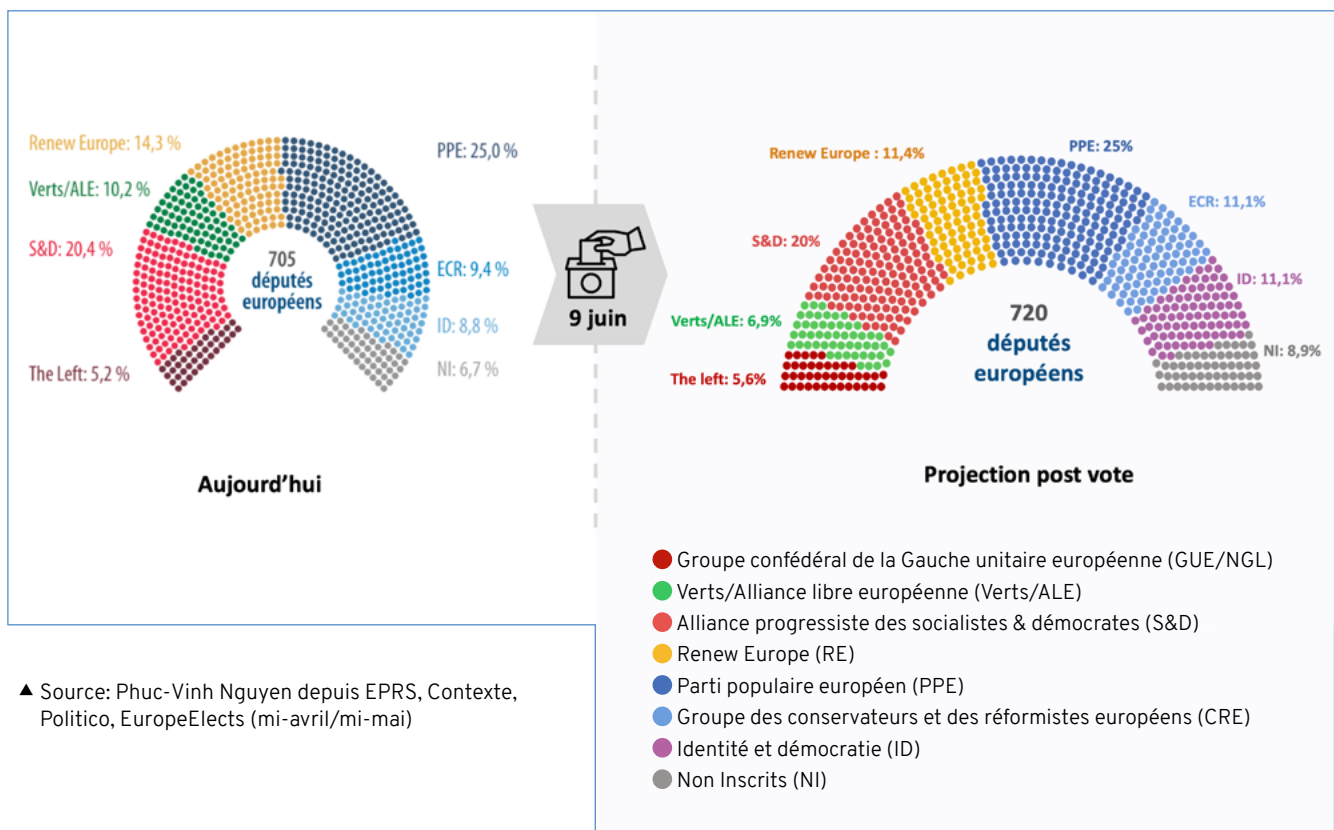
55 N J. Kurmayer, Euractiv, 2024. « Les États membres divisés sur l'objectif climatique pour 2040 ».

seconde étape relative à la mise en œuvre des mesures votées en mettant les États en face de leur responsabilité mais aussi leur contradiction. L'étude des enquêtes d'opinion montre que la question climatique demeure une priorité pour les citoyens européens y compris dans des pays (France, Allemagne et Pologne)⁵⁶ fortement impactés par les manifestations d'agriculteurs. Pourtant, l'instrumentalisation du Pacte vert⁵⁷ par les droites européennes pourrait leur permettre de capitaliser dessus électoralement parlant. **Cela ferait alors courir le risque que les familles et dirigeants politiques européens amalgament la défiance vis-à-vis de certaines politiques environnementales en une défiance plus générale vis-à-vis de la politique climatique** avec une conséquence : retarder la mise en œuvre du Pacte vert au niveau national. Quant au niveau européen, les discussions entourant la loi sur

la nature et la restauration témoigne des divisions croissantes entre, mais également au sein même des institutions européennes, préfigurant ce à quoi pourrait conduire une percée de ces droites hostiles au Pacte vert.

– Droitisation du Parlement européen, quelles conséquences?

Les élections de 2019 avaient conduit à une situation inédite: pour la première fois, les groupes du centre droit (PPE) et du centre gauche (S&D) perdaient leur majorité absolue, les contraignant à former une « grande coalition » avec les libéraux (Renew). Or, les projections – et non prédictions – issus des récents sondages (mi-avril/mi-mai 2024) font état d'une **grande coalition toujours majoritaire mais affaiblie** couplée à une poussée des partis de droite conservatrice (ECR) et radicale (ID):



⁵⁶ N. Redeker, J. Jansen, 2024. Jacques Delors Centre “Debunking the Backlash: Uncovering European Voters’ Climate Preferences”, *Policy Brief*.

⁵⁷ P-M. Aubert, A. Catallo, 2024. Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), « Colère des agriculteurs : comment renouer le fil du dialogue ? », Billet de blog, 25 janvier.

Considérations méthodologiques

Avant de s'attarder sur les potentielles conséquences politiques d'une telle reconfiguration politique, il convient de rappeler certaines considérations, méthodologiques et partisanses. Les projections commentées ci-contre relèvent d'agrégation de sondages issus des vingt-sept Etats membres, ne concernant que les électeurs se déclarant « certains » d'aller voter ayant exprimé une intention de vote et intègrent un intervalle de confiance (marge d'erreur) impliquant une forme d'incertitude statistique. Cette dernière est renforcée par le fait qu'une plus forte participation électorale peut entraîner une reconfiguration des équilibres politiques qui se dégagent. A titre d'exemple, en 2019, le score des Verts européens avait été sous-estimé par les sondages (donnés à une moyenne d'une cinquantaine de sièges, ils finirent à 74) dès lors que la jeunesse s'était mobilisée bien plus fortement qu'escompté. Par ailleurs, d'un point de vue politique, la répartition des élus au

sein des groupes politiques n'est pas évidente dans certains cas. Ainsi, le Fidesz hongrois de Viktor Orbán (dizaine de sièges attendus) n'étant plus affilié au PPE depuis 2021 pourrait être accueilli au sein d'ECR, d'ID ou figurer parmi les non-inscrits, compliquant la lecture des résultats. Il en est de même de l'autre côté de l'échiquier politique où les italiens du Mouvement 5 étoiles (quinzaine de sièges attendus), actuellement chez les non-inscrits pourraient rejoindre les Verts. De manière générale, les groupes restent mouvants et leur composition fait l'objet d'intenses tractations dans la foulée des élections. Ainsi, l'objet du développement à venir n'est donc pas d'obtenir la projection la plus proche de la réalité qui sortira des urnes le 9 juin, mais de **comprendre la dynamique politique qui pourrait découler d'une victoire des droites dans la lignée de leurs succès électoraux obtenus au niveau national** (Suède⁵⁸, Italie, Pays-Bas⁵⁹).

Faisant office d'épouvantail politique, la formation d'une union des droites (PPE-ECR-ID) semble à l'heure actuelle assez peu probable malgré les récentes déclarations volontaristes des dirigeants d'extrême droite européenne en ce sens.⁶⁰ D'un point de vue arithmétique (25% ; 11,1% ; 11,1%), les projections ne permettent pas d'envisager la réunion de 361 députés de manière convaincante.⁶¹ Difficulté supplémentaire, un tel accord supposerait que les groupes politiques arrivent à voter de manière cohésive ensemble alors qu'ECR est traversé par des divisions internes⁶² dès lors qu'il s'agit de coopérer avec le PPE et qu'ID fait preuve de très peu de cohésion interne.⁶³ De plus, à l'heure de la guerre en Ukraine, il convient de souligner les profondes divergences

idéologiques entre ECR au positionnement atlantiste et ID réputée plus proche de la Russie. Enfin, au contraire d'ID, ECR n'est pas inclus dans le « cordon sanitaire » mis en place au niveau européen qui permet d'ostraciser les eurodéputés d'ID en ne leur octroyant aucun poste de responsabilités. Dès lors, pour ECR, s'allier avec ID impliquerait de potentiellement renoncer à une partie de son influence au Parlement (Présidence de la commission du Budget, Vice-présidence du Parlement européen). A ce titre, Ursula von der Leyen a récemment énoncé⁶⁴ trois conditions pour prendre part à la future coalition, à savoir afficher une ligne pro-européenne, défendre l'Etat de droit et soutenir l'Ukraine, critères que ne remplis pas le groupe d'extrême droite européen ID.

58 Thalberg K., Defard C., Chopin T., Barbas A. & Kerneis K. « [Le Pacte vert européen face à la montée des droites conservatrice et radicale](#) », *Policy Paper N. 296*, Institut Jacques Delors, janvier 2024.

59 Tulis P. 2023. « Nitrogen wars: the Dutch farmers' revolt that turned a nation upside-down », *The Guardian*, 16 novembre.

60 <https://www.france24.com/fr/europe/20240519-%C3%A0-madrid-l-extr%C3%A0me-droite-europ%C3%A9enne-r%C3%A9unie-pour-afficher-ses-ambitions-%C3%A0-l-approche-des-%C3%A9lections>

61 L'exclusion de l'AfD du groupe ID, de celle du Fidesz du groupe PPE sont autant de freins à une potentielle union des droites.

62 C. Verger, N. Brack, A. Marié. 2024. Institut Jacques Delors, « Une poussée à droite aux élections conduirait-elle à un changement de la coalition centrale au Parlement européen ? » *Policy paper*. 24 avril.

63 A. Hubert, S. Carraud. 2024. Contexte. « [Le un pour tous, chacun pour soi de l'extrême droite au Parlement européen](#) », 1 mars.

64 H/ Struna, L. Gestlin. 2024, Euractiv, « [Les Républicains sont-ils prêts à discuter avec l'extrême droite au Parlement européen ?](#) » 28 mai.

Schématiquement, la droitisation du Parlement européen pourrait se concrétiser de deux manières.

- Premièrement, d'un point de vue numérique avec une augmentation des effectifs des groupes ECR (11,1% + 1,7%) et ID (11,1% + 2,3%) combiné à un contingent d'euro-députés environ équivalent à l'actuel pour le PPE (25%);
- Deuxièmement, avec une **tendance de fond qui pourrait conduire à déplacer le curseur politique vers la droite à l'intérieur même des groupes, notamment chez les libéraux, jusqu'alors faiseurs de majorité** et, dans une moindre mesure, chez les sociaux-démocrates.

Scénario le plus vraisemblable, le maintien de la grande coalition ne signifierait pas pour autant un *statut quo vis-à-vis de la configuration politique actuelle*. Affaiblie, la grande coalition serait d'autant plus fragilisée si le nombre de sièges obtenus par les conservateurs et réformistes européens (ECR) et la droite radicale d'Identité et Démocratie (ID) venait à être supérieur aux libéraux de Renew. En premier lieu, la **droitisation attendue de l'hémicycle aurait des conséquences quant à l'élection du futur Président de la Commission européenne. Elue par le Parlement européen à neuf voix près en 2019, l'allemande Ursula von der Leyen – favorite à sa succession – pourrait avoir à donner des gages à une partie de l'hémicycle afin d'assurer sa reconduction. En 2019, l'agenda politique de la Commission avait ainsi su combiner les priorités respectives du PPE (« *Une Europe plus puissante sur la scène internationale* », « *Promouvoir le mode de vie européen* »), du S&D (« *une économie au service des personnes* », un « *Pacte vert européen* » et de Renew (« *Une Europe***

adaptée à l'ère du numérique », « *Un nouvel élan pour la démocratie européenne* »).⁶⁵ **En 2024, afin de sécuriser un nombre de voix suffisant, Ursula von der Leyen pourrait être tentée de s'engager à intégrer les priorités d'ECR comme elle a pu le laisser entendre récemment.⁶⁶ Cela acterait un virage institutionnel à droite qui pourrait s'opérer au détriment du Pacte vert européen, en atteste les récentes reculades sur la loi sur la restauration de la nature ou sur les pesticides. Dépeinte par les sociaux-démocrates⁶⁷ et les libéraux⁶⁸ comme étant une ligne rouge, une **éventuelle alliance comprenant ECR ou du moins la Première ministre italienne Giorgia Meloni (un peu plus d'une vingtaine de sièges projetés) n'est donc cependant pas à exclure dans les faits (au contraire d'ID). Reste à savoir si elle pourrait être *ad hoc*, à savoir texte par texte ou plus généralement institutionnalisée au sein d'un accord de coalition.****

Scénario le plus probable, la constitution de majorités *ad hoc* intégrant ECR ou à minima l'italienne Giorgia Meloni pourrait s'opérer au détriment de l'ambition environnementale.⁶⁹ Sur ce sujet, la grande coalition (PPE-S&D-Renew) fut majoritairement utilisée au cours de la mandature écoulée pour l'adoption d'amendements législatifs (63%).⁷⁰ Cependant, en cas de rupture de la grande coalition, le PPE reçu le soutien des Conservateurs dans 90 % des cas (92 % pour ID). Cela ne signifie pas pour autant que cette coalition des droites était en mesure de remporter les votes en matière de politique environnementale puisque les socialistes parvenaient à s'allier plus fréquemment avec les libéraux ainsi que la gauche de l'hémicycle (20% du temps contre 16% pour l'alliance de droite) et adopter/rejeter les amendements. Toutefois, cela relate d'une **certaine proximité idéologique entre les groupes PPE et ECR.**

⁶⁵ Chopin, T., Fraccaroli, N., Hernborg, N. & Jamet, J.-F., "Political dynamics ahead of the European Parliament elections: implications for the EU's political direction and policy priorities", *Policy Paper N. 302*, Jacques Delors Institute, May 2024.

⁶⁶ <https://www.politico.eu/article/von-der-leyen-hard-right-maastricht-debate-giorgia-meloni-viktor-orban-schmit/>

⁶⁷ G. Repinski, J. Hanke Vela, S. Ahmatovic, J. Brinkmann, J. Klöckner. 2024 "Von der Leyen faces Socialist revolt over her far-right flirtation with Meloni", *Politico*, 27 Mai.

⁶⁸ A. Bounds, H. Foy, 2024. FT. "Ursula von der Leyen's bid for second term in trouble over Giorgia Meloni ties", 28 mai.

⁶⁹ V. Jack, F. Di Sario, Z. Weise, 2024. *Politico*. "Von der Leyen-Meloni lovefest looms over Green Deal", 27 mai.

⁷⁰ C. Verger, N. Brack, A. Marié. 2024. Institut Jacques Delors, «Une poussée à droite aux élections conduirait-elle à un changement de la coalition centrale au Parlement européen ?» *Policy paper*. 24 avril.

Renforcée par les divisions internes qui ont frappé les libéraux et socialistes sur ces sujets, cette proximité pourrait être exacerbée par le résultat électoral. Ainsi, en moyenne 31% des députés libéraux se sont alignés sur la position PPE-ECR dans le cadre des votes relatifs au règlement sur les pesticides (SUR). Ce phénomène concerne également les socialistes puisque comme le souligne Christine Verger, Nathalie Brack et Awenig Marié, « en moyenne, en cas de victoire d'une coalition de droite, 19% des parlementaires S&D se sont alignés sur les positions du PPE ».⁷¹ Ce faisant, une observation des votes sur les questions climatiques de cette mandature illustre le fait que certaines délégations nationales apparaissent comme étant des pivots potentiels, que ce soit au détriment de l'ambition climatique (roumains et bulgares pour les S&D, allemands, tchèques pour les libéraux) ou alors dans le sens inverse (grecs, irlandais, luxembourgeois côté PPE, français, roumains, néerlandais luxembourgeois et autrichiens pour les libéraux). **Si elles venaient à consacrer une victoire des droites européennes, les élections pourraient alors conduire à ce que les familles politiques européennes se risquent à amalgamer la défiance vis-à-vis de certaines politiques environnementales en une défiance plus générale vis-à-vis de la politique climatique. Cela entraînerait une frilosité des dirigeants européens qui se traduirait à l'échelle européenne lors des discussions relatives à la cible de décarbonation pour 2040 et au niveau national en une plus lente mise en œuvre du Pacte vert.**

Afin de sauvegarder cet acquis communautaire vert, il apparaît nécessaire de voir le groupe des Verts européens (projeté à 6,9%), qui n'avait pas soutenu la candidate en 2019, faire office de force d'équilibre. En conditionnant son soutien à l'obtention de garanties concernant les objectifs définis dans le Pacte vert et formant une « grande coalition élargie », les Verts contribueraient à sauvegarder l'ambition climatique

européenne. Afin de valider ce scénario un soutien politique plénier de l'ensemble du groupe serait nécessaire lors de la session constitutive de juillet 2024. De son côté, le PPE verrait sa candidate officielle être approuvée, résultat qui ne serait pas garanti en cas d'alliance avec l'italienne Meloni dès lors que les S&D et Renew pourraient ne pas vouloir soutenir un tel glissement vers la droite. Faute de grande coalition élargie, l'hypothèse d'un éventuel détricotage de celle-ci pourrait alors prendre plus d'ampleur.

II • Un Pacte vert en quête de désirabilité face à un risque de détricotage

En France et en Europe⁷² plusieurs partis de la droite conservatrice et radicale promettent de revenir sur le Pacte vert que ce soit en « l'abrogeant »⁷³ ou en y « renonçant »⁷⁴. Afin d'apprécier la faisabilité politique et juridique de telles promesses, il convient d'opérer une étude approfondie des clauses de revoyure contenues dans le *FitFor55* (1). Alors qu'il fait l'objet de critiques populistes, le Pacte vert est confronté à son premier vrai test politique, ce qui lui impose de se doter d'un récit complémentaire à visée transformative (2).

I VERS UN DÉTRICOTAGE DE L'AMBITION CLIMATIQUE AU MOYEN DES CLAUSES DE REVOYURE?

La mandature qui s'achève fut rythmée par les négociations relatives au Pacte vert européen, notamment avec le paquet législatif dit *FitFor55* (dont les objectifs sont résumés sous forme d'infographie [ici](#))⁷⁵ qui vise à permettre à l'UE de réduire d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% (par rapport à 1990). Or, douze des treize textes votés composant le *FitFor55* (la directive taxation de l'énergie étant encore en cours de négociations), comportent des clauses de revoyure. Ces clauses de rendez-vous aménagent selon

⁷¹ Ibid.

⁷² Parlement européen, 2024, « proposition de résolution sur la suppression du Pacte vert pour l'Europe », 21 février.

⁷³ A. Olivier. Toute l'Europe, «Élections européennes 2024 : le programme de Marion Maréchal et de Reconquête », 24 mai.

⁷⁴ P. Messad. Euractiv. 2024 "Jordan Bardella attend du gouvernement qu'il renonce au Green Deal", 30 janvier.

⁷⁵ Defard, C. & Nguyen, P.-V. « En route vers l'objectif de neutralité climatique: quelles transformations pour 2030? », *Infographie*, Institut Jacques Delors, février 2024.

un certain nombre de conditions la manière dont les dossiers vont pouvoir être rouverts afin d'ajuster à la hausse ou à la baisse les objectifs définis, mais également entamer les négociations relatives aux objectifs pour la période 2030 – 2040. En manifestant son souhait « d'abolir »⁷⁶ le Pacte vert européen, la droite conservatrice et radicale entend dévoyer et activer ces clauses de revoyure pour revenir sur les objectifs négociés et les détricoter vidant ainsi de sa substance le Pacte vert européen. Pour mesurer l'ampleur du potentiel de détricotage, le présent développement a répertorié et analysé les principales clauses contenues dans les douze textes votés du *FitFor55*. L'analyse se limite aux clauses concernant les objectifs que nous qualifions de « premier ordre » par opposition à des objectifs de « second ordre »⁷⁷ à l'instar de sous-objectifs. Il en ressort les observations suivantes:

⁷⁶ Parlement européen, 2024, « [proposition de résolution sur la suppression du Pacte vert pour l'Europe](#) », 21 février.

⁷⁷ Elles ont néanmoins été répertoriées et sont disponibles sur demande auprès de nguyen@delorsinstitute.eu

Dossier législatif	Article	Date butoir	Contenu de la clause de revoyure	Modalités de révision
Marché carbone (ETS2)	Art. 30 nonies \$5	Avant le 1 ^{er} janvier 2028 au plus tard	Évaluation de la mise en œuvre de l'ETS2 d'un point de vue de l'efficacité, l'administration et l'application pratique des mesures en place	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagné le cas échéant d'une proposition législative et analyse d'impact
Marché carbone (ETS2)	Art. 30 nonies \$7	Avant le 31 décembre 2029	Évaluer l'efficacité du mécanisme de stabilité des prix afin que le prix carbone ne dépasse pas 45 € les premières années	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagné le cas échéant d'une proposition législative
Directive énergies renouvelables	Art. 33\$3	Au plus tard le 31 décembre 2027	Détermination d'un objectif post 2030	La Commission présente s'il y a lieu une proposition législative
Directive énergies renouvelables	Art. 28\$7	Au plus tard le 31 décembre 2025	Évaluation de l'obligation relative aux biocarburants avancés et biogaz afin d'accroître l'efficacité de la directive pour stimuler l'innovation et réduire les émissions du secteur des transports	Si nécessaire la Commission présente une proposition de modification de l'obligation
Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)	Art.30\$7	Avant le 31 décembre 2025	Possible extension du champ d'application du règlement, notamment sur les produits en aval de la chaîne de valeur	Rapports de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagnés le cas échéant d'une proposition législative et analyse d'impact
Règlement sur le partage de l'effort (ESR)	Art. 15	Dans les six mois suivant la COP28 (2024) puis la COP33 (2028)	Détermination d'un objectif post 2030	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagné le cas échéant d'une proposition législative
Règlement sur les standards d'émissions de CO ₂ des voitures et camionnettes neuves	Art. 15\$1	Évaluation en 2026	Évaluer, en particulier, la nécessité de réexaminer l'objectif de fin de vente du véhicule thermique neuf en 2035 en tenant compte des évolutions technologiques et de l'importance d'une transition économiquement viable et socialement équitable	Sur base de l'évaluation, la Commission accompagne, s'il y a lieu, d'une proposition de modification du règlement
Règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (AFIR)	Art. 24	Au plus tard le 31 décembre 2026	Tenir compte de l'atteinte des objectifs, des répercussions sur la compétitivité des secteurs (simplifier, alléger le coût de la mise en œuvre, estimer la charge pour les entreprises)	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil (réexamen) accompagné le cas échéant d'une proposition législative

Dossier législatif	Article	Date butoir	Contenu de la clause de revoyure	Modalités de révision
REFUEU Aviation	Art. 17	Au plus tard le 1 ^{er} janvier 2027 et ensuite tous les quatre ans	Évaluation de l'évolution du marché des carburants d'aviation dans une logique de compétitivité, de besoins d'investissements, d'emploi et formation. Possible extension du champ d'application du règlement	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagné le cas échéant d'une proposition législative
FueUE Maritime	Art. 30§2	Au plus tard le 31 décembre 2027 puis tous les cinq ans au plus tard	Évaluation de l'évolution du marché (possibles distorsions), des technologies à émissions nulles, carburants renouvelables et bas carbone	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagné le cas échéant d'une proposition législative
Utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF)	Art. 17	Dans les six mois suivant la COP28 (2024)	Réexamen évaluant la contribution du règlement dans l'atteinte des objectifs climatiques et tenant compte de tout déficit accumulé d'ici à 2030	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagné le cas échéant d'une proposition législative
Fonds social pour le climat	Art. 27	Deux ans après le début de la mise en œuvre des plans climat social (1 ^{er} remis en 2025)	Évaluation quant à l'efficacité de l'utilisation des ressources et aide directe au revenu ainsi que l'application des définitions de précarité énergétique et en matière de transport	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagné le cas échéant d'une proposition législative
Performance énergétique des bâtiments	Art. 28	Au plus tard le 31 décembre 2028	Évaluation des progrès en lien avec la tarification du carbone (ETS2) et de l'opportunité d'instaurer des normes minimales de performance énergétiques contraignantes sur l'ensemble du parc immobilier	Si nécessaire la Commission présente une proposition de modification de l'obligation sur base de l'évaluation
Directive efficacité énergétique	Art.35§7	Le 28 février 2027 au plus tard	Évaluation de l'efficacité de la directive et objectifs post 2030	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagné le cas échéant d'une proposition législative
Marché carbone (ETS)	Art. 30	En 2026	Inclusion des installations des déchets municipaux (31/07/26). Inclusion des émissions retirées de l'atmosphère et stockées de manière sûre et permanente, par exemple par le captage direct dans l'air (07/26) Détermination d'un objectif post 2030	Rapport de la Commission au Parlement européen et Conseil accompagné le cas échéant d'une proposition législative

La Commission européenne dispose d'un monopole d'initiative quant au choix ou non de rouvrir un dossier en soumettant une proposition législative. Ce monopole est néanmoins encadré dans le temps puisque chaque clause dispose d'une date butoir propre, à l'issue de laquelle la Commission doit se positionner et remettre un rapport sur base duquel elle justifie son choix. Les temporalités varient afin de tenir compte des spécificités (techniques, politiques) propres à chaque dossier. D'un point de vue technique, un nouveau dispositif (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, marché carbone pour les transports et bâtiments) peut nécessiter plus d'ajustements à court terme, dès lors qu'il s'agit d'une première itération, là où d'autres dossiers (directives efficacité énergétique et renouvelables) vont presque uniquement prévoir des clauses afin de discuter des objectifs post 2030. D'un point de vue politique, un sujet hautement débattu comme la fin de vente du véhicule thermique neuf en 2035 voit sa clause de revoyure, fruit d'un compromis, être programmée à une échéance relativement proche (2026). Idem pour le marché carbone européen (ETS).

Ce faisant, c'est la Commission qui dictera le tempo politique et pourra décider de rouvrir un ou plusieurs dossiers en même temps selon ce qui lui semblera le plus pertinent pour obtenir un compris et éventuellement maintenir un haut niveau d'ambition (majorité texte par texte vs majorité plurielle). Pour autant, il convient de rappeler que la Commission n'est évidemment pas imperméable à une éventuelle pression des États membres concernant une réouverture des dossiers dans les délais répertoriés. Alors que le départ du Commissaire Frans Timmermans à l'été 2023 avait fragilisé le Pacte vert dont il avait la charge, une personnalité politique de premier rang sera nécessaire afin de maintenir le cap établi. Pour autant, les dossiers disposant d'une clause relative à la « détermination d'un objectif post 2030 » n'échapperont pas à une réouverture dès lors qu'il sera nécessaire de se doter d'un cadre juridique à compter du 1^{er} janvier 2030 en accord avec le futur objectif de décarbonation pour 2040.

De ce recensement des clauses de revoyure découle un constat: la faisabilité juridique d'un détricotage total de l'ambition climatique exprimée dans le Pacte vert européen tel que promis par l'extrême droite européenne n'est pas démontrée, en plus d'être irréalisable politiquement parlant. Dès lors que la décision de réouverture d'un dossier revient à la Commission européenne, l'extrême droite européenne (ID) n'aura aucun moyen juridique de contraindre la Commission. De même, d'un point de vue politique, ID ne fera pas partie de l'accord de coalition qui découlera du résultat des élections et ce, nonobstant son poids numérique. En dépit de la volonté affirmée du Rassemblement National de « former une minorité de blocage, qui nécessiterait 135 votes »⁷⁸ mais qui ne correspond à aucune réalité juridique dans les faits, les promesses actuellement formulées sont donc mensongères. Enfin, dès lors qu'il n'est pas le parti présidentiel français au pouvoir, le Rassemblement National n'aura, aucun moyen de pression politique sur la Commission européenne d'ici l'élection présidentielle de 2027.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas un risque de diminution de l'ambition climatique votée dès lors que, comme démontré dans la partie précédente, des majorités *ad hoc* pourraient se former en cas de montée des droites au Parlement européen. Ainsi, la fin de vente du véhicule thermique neuf en 2035 pourrait être remise en question dès lors qu'un Parlement européen plus à droite déterminera en grande partie l'orientation politique de la future Commission européenne et de son Président. Sur base des projections, déclarations programmatiques et votes passés, il est actuellement possible d'estimer, en cas de réouverture du dossier, à un tiers, le nombre d'eurodéputés issus des rangs du PPE et à minima à un cinquième ceux issus des rangs des libéraux, qui pourraient s'allier à ECR et ID. En l'espèce un retour en arrière sur ce sujet entraînerait une réaction en chaîne sur un certain nombre d'autres dossiers du fait de la nature systémique du Pacte vert. Le règlement relatif aux bornes de recharge (AFIR) pourrait par effet cascade voir son ambition diminuer dès lors que la promotion

78 N. Vinocur, Z. Sheftalovich. Politico. 2024. "Le Pen kicks out Germany's AfD, eyes bigger family", 24 mai.

du 100% électrique viendrait à être freinée. L'effet domino se poursuivrait concernant le déploiement des énergies renouvelables électriques dont l'intégration peut être facilitée grâce à l'essor de la mobilité électrique. Le raisonnement est analogue en cas de réouverture du marché ETS qui pourrait avoir des répercussions sur le fonds social climat ou encore sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. La survenance d'un tel scénario rend d'autant plus légitime la recommandation formulée précédemment qui préconisait que le groupe politique des Verts européen participent à une « **grande coalition élargie** », conditionnant leur vote de soutien au Président de la Commission à une sauvegarde du niveau d'ambition voté durant la mandature qui s'achève.

Objet d'une campagne de dénigrement, le Pacte vert européen est à la recherche d'un soutien démocratique renouvelé, sous peine de voir resurgir le spectre du « trilemme énergétique ».

I PRÉVENIR LE RETOUR DU TRILEMME ÉNERGÉTIQUE

Ces cinq dernières années, en opérant un travail législatif de fond, le Pacte vert pour l'Europe a posé les fondations de sa révolution écologique. Or, **la campagne des élections européennes de 2024 conduit une partie des forces politiques de droite et d'extrême droite à « agiter la menace d'une transition déstabilisatrice »⁷⁹, entretenant l'idée d'un nécessaire ralentissement de la transition écologique afin de préserver l'acquis existant qui, à défaut d'être pérenne, est connu de tous.** En effet, à bon nombre d'égard, la transition engagée constitue un pari, qu'il soit économique, technologique, géopolitique ou encore sociétal. Pour autant, ce pari mérite d'être tenu dès lors qu'il présente l'intérêt de se sevrer de notre

addiction aux énergies fossiles toujours plus coûteuse sur le plan économique⁸⁰, géopolitique⁸¹ et environnemental.

Jusqu'à présent, dans la construction de sa politique énergétique, l'Union tentait de composer avec un « **trilemme énergétique** » **recherchant un équilibre permanent mais précaire entre objectifs de durabilité, compétitivité et de sécurité.** En érigeant le Pacte vert européen comme étant sa « *nouvelle stratégie de croissance* »⁸² devant permettre d'atteindre la « *neutralité climatique à l'horizon 2050* », la Commission européenne qui se voulait être « *géopolitique* »⁸³ répondait, sur le papier audit trilemme. **Dans les faits, c'est surtout l'objectif de durabilité qui prima.** Au travers des réglementations du Pacte vert, l'UE s'est dotée des objectifs climatiques les plus ambitieux au niveau mondial lui conférant, sur le papier, un avantage comparatif (*first mover advantage*) par rapport à ces partenaires internationaux: les normes adoptées permettant de créer les conditions favorisant l'émergence de nouveaux marchés tels que pour les véhicules électriques, l'acier décarboné, etc. Pourtant, cette prime au premier entrant qu'est le Pacte vert souffre d'une **lacune évidente** dès lors que l'on compare avec son équivalent américain, l'*Inflation Reduction Act (IRA)*, à savoir **le manque de financements dédiés.** Présenté en août 2022, l'*IRA* n'est rien d'autre qu'une réponse américaine au Pacte vert pour l'Europe. Une réponse qui devrait permettre de mobiliser sur dix ans entre 369 Mds \$ et 1200 Mds \$⁸⁴ de subventions publiques pour le déploiement des technologies vertes (pompes à chaleur, batteries, panneaux solaires...). De son côté l'Union tergiverse et le Plan industriel pour le Pacte vert (loi pour l'industrie nette zéro et sur les matières premières critiques) adopté début 2024 demeure insuffisant. C'est en ce sens que les industriels européens plaident pour

⁷⁹ P. Charbonnier. 2023. Le Grand Continent. « [Trouver du nouveau : sortir de l'impasse climatique](#) ». 31 octobre.

⁸⁰ Nguyen P-V., Pellerin-Carlin T. 2021 « Flambée des prix de l'énergie en Europe. Comment surmonter cette crise des énergies fossiles ? » Institut Jacques Delors. *Policy Brief*. 6 Octobre.

⁸¹ Nguyen P-V., Defard C. & Breucker F. 2023. « La sécurité d'approvisionnement gazière en Europe », *Policy paper*, Paris. Institut Jacques Delors, 30 juin

⁸² Von der Leyen U. 2019. « [Le pacte vert pour l'Europe définit la marche à suivre pour faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050, tout en stimulant l'économie, en améliorant la santé et la qualité de vie des citoyens, en préservant la nature et en ne laissant personne de côté](#) », Bruxelles 11 décembre.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Bristline, J., Mehrota, N. and Wolfram, C.: Economic implications of the climate provisions of the Inflation Reduction Act, Brookings, 29 March 2023.

un rééquilibrage des priorités⁸⁵ afin de favoriser l'émergence d'industries vertes et ce, de manière complémentaire et non en substitution des objectifs du Pacte vert.

Les élections européennes font office de cadre privilégié afin de mettre en débat les différentes possibilités de mobiliser des financements privés, mais aussi publics (réforme du Pacte de stabilité et de croissance⁸⁶, emprunt commun au niveau européen⁸⁷, nouvelles ressources propres⁸⁸) tout en chiffrant la part d'investissements nécessaire à réaliser par les différentes parties prenantes (estimée à plus de 400 milliards d'euros supplémentaires par le *think tank* I4CE⁸⁹). En se dotant d'une stratégie de financement pluriannuelle dédiée, les vingt-sept impulseraient une dynamique concrète de changement donnant corps aux objectifs définis dans le Pacte vert via des investissements dans la mobilité, le bâtiment, l'énergie ou encore l'industrie. Une telle stratégie permettrait de démontrer l'efficacité de l'action menée au niveau européen et ainsi contribuer à restaurer la confiance⁹⁰ en la capacité des institutions européennes à concourir utilement à la transition. Surtout, cela permettrait de **ne pas sombrer dans l'écueil d'un discours qui se veut rassuriste prônant une transition écologique pure et parfaite qui puisse se réaliser progressivement, sans une quelconque forme de contrainte économique et ne générer que des gains pour tous**. La transition a besoin d'un (nouveau) récit, fondé sur la confiance et articulé autour des logiques d'accompagnement, protection et dialogue.⁹¹

À court terme, la transition verte impliquera un effort d'investissement massif, dont la majeure partie des bénéfices économiques ne se feront sentir qu'à moyen/long terme.⁹² Des choix politiques doivent donc être faits. Cela suppose d'interroger les citoyens quant à leur degré d'engagement ainsi que sur les conditions qui sous-tendent ledit engagement dans une logique de transparence. Mais pour ce faire, encore faut-il pouvoir être audible auprès de l'électorat.

L'épisode de « colère des agriculteurs » l'a démontré, la rhétorique populiste d'une partie des droites européennes dicte actuellement les termes du débat, notamment médiatique, en propageant par exemple l'argument fallacieux⁹³ selon lequel le Pacte vert imposerait trop de contraintes aux agriculteurs. Face à cette difficulté, ses défenseurs mettent en avant l'idée d'un « Pacte vert 2.0 ». Pourtant, cette logique omet le fait que le Pacte vert demeure à l'heure actuelle inachevé notamment en ce qui concerne les secteurs agricole, alimentaire, de la biodiversité ou de la pollution. De plus, l'expression « 2.0 » présupposerait également que les objectifs du Pacte vert « 1.0 » seraient irréversibles ou déjà atteints ce qui, comme démontré précédemment, n'est pas le cas.

Ainsi, plus que la question de l'avenir du Pacte vert, c'est la question de son devenir qui doit se poser. La notion de devenir implique une logique de transformation, d'évolution. C'est en ce sens que doit aller le Pacte vert européen, en intégrant une dimension plus large, en lien avec l'économie (compétitivité) et à l'autonomie stratégique (sécurité) comme ont commencé à l'esquisser

⁸⁵ Déclaration d'Anvers, 20 février 2024, «[Pour un Pacte industriel européen](#)».

⁸⁶ Eisl A. 2023 «[Quel degré de rigueur, et pour qui, avec le nouveau Pacte de stabilité et de croissance?](#)», *Décryptage*, Paris : Institut Jacques Delors, 8 juin.

⁸⁷ I4CE, IDDRI, Institut Jacques Delors, OFCE. 2021. «[Climat : quels investissements pour le prochain quinquennat?](#)» Institut Jacques Delors, 14 décembre.

⁸⁸ Rubio E. 2022. «[Introduction de nouvelles ressources propres pour l'UE: où en sommes-nous?](#)» Institut Jacques Delors, Euroquestions, 8 juin

⁸⁹ C. Calipel. A. Bizien. T. Pellerin-Carlin. I4CE. 2024. «[Déficit d'investissement climat européen: une trajectoire d'investissement pour l'avenir de l'Europe](#)», 21 février.

⁹⁰ K. Thalberg, M. Hajdinjak, Prospects. 2024. «[Energy citizenship: a holistic vision for citizen engagement in the European Energy Transition](#)». Avril.

⁹¹ Thalberg K., Defard C., Chopin T., Barbas A. & Kerneis K. «[Le Pacte vert européen face à la montée des droites conservatrice et radicale](#)», *Policy Paper N. 296*, Institut Jacques Delors, janvier 2024.

⁹² J. Pisani-Ferry, S. Mahfouz. 2023. «[Les incidences économiques de l'action pour le climat](#)». France Stratégie, 5 juin.

⁹³ P-M. Aubert, A. Catallo, 2024. Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), «[Colère des agriculteurs : comment renouer le fil du dialogue ?](#)», Billet de blog, 25 janvier.

les chefs d'Etat et de gouvernement au sein de l'agenda stratégique européen⁹⁴, mais également la question sociale. Néanmoins, cela ne doit pas conduire à invisibiliser le Pacte vert européen ou diluer la lutte contre le changement climatique dans un ensemble plus grand sous peine de réintroduire la logique du trilemme énergétique, qui relèguerait l'objectif de durabilité au second plan. Plus avancée, la dimension de la durabilité doit être sauvegardée et dûment mise en œuvre étant donné que les acquis de la précédente mandature sont menacés et que le rythme de décarbonation devra s'accroître dans les années à venir.

Si l'Union veut réussir à mener à bien son Pacte vert, elle devra mieux intégrer les logiques industrielles comme elle a commencé à le faire en réponse à l'IRA. En effet, compétitivité industrielle de long terme et objectifs climatiques sont non seulement compatibles mais surtout complémentaires.⁹⁵ Cela supposera également de mieux prendre en compte les considérations sociales, afin de faire du vœu formulé par Ursula von der Leyen en 2019 de ne « *laisser personne sur le bord de la route* » plus qu'un simple slogan politique mais une réalité tangible. Surtout, cela nécessitera de ne pas renier l'ambition climatique décidée jusqu'à présent. **De la capacité à ne plus simplement faire cohabiter mais rimer durabilité, compétitivité et sécurité dépendra la réussite de la transition énergétique européenne.**

• Conclusion

La montée anticipée des droites européennes, sur fond de remise en cause de l'acquis communautaire vert menace directement l'atteinte des objectifs climatiques du continent. **Juridiquement, sur base d'une analyse des clauses de revoyure contenues dans le *FitFor55*, un détricotage complet du Pacte vert européen est à exclure. Politiquement, plus qu'une très peu probable union des droites européennes, c'est la formation de majorités *ad hoc*, à savoir texte par texte, qui pourrait mettre à mal la transition écologique européenne.** Compte tenu de la nature systémique du Pacte vert euro-

péen, la réouverture de certains dossiers (fin de vente du véhicule thermique neuf en 2035, marché carbone) pourrait entraîner des **réactions en chaîne** sur d'autres dossiers (règlement sur les bornes de recharges, directive énergies renouvelables pour le premier, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, fonds social pour le climat pour le second) qui grèverait l'ambition générale de l'Union. Afin d'éviter un détricotage partiel du Pacte vert européen, il apparaît nécessaire de sauvegarder les objectifs négociés au cours de la dernière mandature. La formation d'une « **grande coalition élargie** » regroupant **Verts européens, Sociaux-Démocrates, Libéraux et le Parti Populaire Européen permettrait d'agir en ce sens, en sécurisant une grande partie des cibles climatiques tout en avalisant en contrepartie la candidate issue des rangs du PPE.**

Bien que jugée prioritaire par les français – et dans une moindre mesure par les européens – l'action contre le changement climatique ne fait pourtant pas office de facteur déterminant pour les électeurs français dès lors qu'il s'agit de voter, préférant les considérations nationales. Un tel constat doit interroger quant à l'incapacité voire le manque de volonté des décideurs politiques d'euro-péaniser le débat et de développer un récit autour de la transition écologique menée au niveau européen. Pourtant, le risque est grand. Alors que les sondages donnent le Rassemblement National à des niveaux record (~30%), circonscrire la campagne à des enjeux nationaux apparaît contreproductif dès lors que cela contribue à renforcer leur dynamique électorale et leur permet de dicter les termes du débat. Victimes collatérales, les nécessaires et légitimes questions relatives à la suite à donner au Pacte vert européen, sa mise en œuvre, son financement se retrouvent éclipsées du débat alors qu'elles gagneraient à être légitimées électoralement.

En instrumentalisant le Pacte vert européen, l'extrême droite européenne pourrait capitaliser dessus électoralement parlant. **Cela ferait alors courir le risque que les familles et dirigeants politiques européens amalgament la défiance vis-à-vis de cer-**

⁹⁴ Z. Weise, Politico. 2024 "Bullets not bees : EU ditches green focus ahead of June election". 11 Avril.

⁹⁵ E. Letta. 2024. "Much more than a market", 18 avril.

taines politiques environnementales en une défiance plus générale vis-à-vis de la politique climatique, avec des conséquences directes sur l'ambition européenne

pour 2040 et la mise en oeuvre au niveau national. Un risque potentiellement bien plus élevé que la seule menace de détricotage brandie par l'extrême droite européenne.

Directeur de la publication: Sylvie Matelly • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • Mise en pages : Marjolaine Bergonnier • © Notre Europe - Institut Jacques Delors

Notre Europe - Institut Jacques Delors

Penser l'Europe • Thinking Europe • Europa Denken

18 rue de Londres 75009 Paris, France • www.delorsinstitute.eu

T +33 (0)1 44 58 97 97 • info@delorsinstitute.eu



Ce projet reçoit des financements du programme Citizens, Equality, Rights and Values Programme (CERV) de la Commission européenne sous le numéro Project 101104850 – IJD 2024.